

JUILLET 2008

## LE GOUVERNEMENT "TAPE" SUR LE STATUT DES FONCTIONNAIRES A TRAVERS LE LIVRE BLANC D'AVRIL 2008

### RÉPONSE AU COUP DE GUEULE DE LA CGT

**D**ans son dernier édito de *La Lettre de l'Adhérent*, le Secrétaire général de la CGT critique de façon particulièrement agressive et totalement inappropriée la position du **Syndicat Autonome FA-FPT CUS** au sujet de la grève du 17 juin dernier.

Cette grève, organisée à l'initiative de la CGT, de la CFDT, de la FSU et de Solidaires, a rassemblé, faut-il le souligner, moins de 5 % des agents des trois Fonctions publiques. Ce faible niveau de mobilisation semble démontrer que même les militants de ces quatre organisations syndicales ont mal saisi les motivations de ce mouvement ...

Les commentaires particulièrement acerbes du Secrétaire général de la CGT conduisent le **Syndicat Autonome FA-FPT CUS** à faire une mise au point.

### BIEN LIRE POUR BIEN COMPRENDRE

**Sur la forme d'abord**, nous aurions apprécié que le responsable de la CGT se donne la peine de lire notre communiqué avec beaucoup plus d'attention, ou alors l'aurait-il mal compris ? En effet, la **FA-FPT**, dans son communiqué, ne souhaitait absolument pas, comme le laisse entendre la CGT, «briser la grève». La **FA-FPT** estimait néanmoins devoir des explications à ses adhérents, sur les motivations qui l'avaient conduite à ne pas s'associer à ce mouvement. Il ne s'agissait donc pas de la part de la **FA-FPT** de «cogner sur la CGT» comme l'indique son Secrétaire général, mais d'expliquer sa position à ses adhérents.

### LA FA-FPT ASSUME TOTALEMENT SA POSITION

**Sur le fond**, les quatre organisations CGT, CFDT, FSU et Solidaires, ont en fait appelé à la grève pour une raison simple. En effet, le 10 avril dernier, la CGT et la CFDT signaient avec le MEDEF un document, appelé «position commune», qui portait sur la représentativité syndicale, document dans lequel figurait également un article prévoyant la possibilité d'accords expérimentaux dans les entreprises au sujet des heures supplémentaires.

Le gouvernement devait traduire cette position commune en projet de loi. Il l'a fait. Mais le ministre du travail, Xavier BERTRAND, au lieu de respecter la signature apposée par la CGT, la CFDT et le MEDEF, a utilisé cet article pour remettre en cause fondamentalement les 35 heures dans les entreprises. La CGT et la CFDT se sont bien sûr senties totalement trahies par le gouvernement, et ce avec raison. C'est la raison pour laquelle elles ont appelé à la grève le 17 juin dernier.

**Sur l'utilité d'une grève.** Au cours des semaines précédant le 17 juin, la **FA-FPT** s'était associée à plusieurs mouvements de mobilisation, avec notamment la CGT et la CFDT, et n'a donc, de ce point de vue, pas de leçon à recevoir. Néanmoins, des grèves à répétition, sur des motifs pas toujours clairement définis et souvent noyés avec des revendications catégorielles, n'ont jamais obtenu un grand succès.

N'y avait-il pas, en les appelant à la grève trop souvent, un risque évident de démotivation des agents ?

Par ailleurs, qui peut aujourd'hui se permettre de perdre plusieurs journées de salaire par mois pour fait de grève ?

## **UN OBJECTIF COMMUN FONDAMENTAL : ORGANISER UNE MOBILISATION INTERSYNDICALE CONTRE LE LIVRE BLANC**

Pour notre part, nous pensons que le Livre Blanc sur la Fonction publique qui a été publié récemment et remis au gouvernement, nous impose d'engager une mobilisation générale de tous les fonctionnaires à la rentrée prochaine. En effet, ce Livre Blanc remet en cause les droits fondamentaux de la Fonction publique, et mérite, nous le pensons à la **FA-FPT**, une réaction forte. La **FA-FPT** l'a d'ailleurs fait savoir au gouvernement lors de la séance du Conseil supérieur de la FPT du 21 mai dernier. Vous trouverez, ci-dessous, la déclaration de ses représentants.

**Aussi, plutôt que de polémiquer, nous suggérons à la CGT, organisation que nous respectons, de prendre avec nous l'initiative d'une mobilisation générale de tous les fonctionnaires dès la rentrée prochaine, pour combattre les orientations du gouvernement en matière de réforme de la Fonction publique, dont certaines s'annoncent comme extrêmement pernicieuses voire dangereuses pour l'existence même de notre statut.**

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU 21 MAI 2008  
EN PRÉSENCE DE MONSIEUR JEAN-LUDOVIC SILICANI, CONSEILLER D'ÉTAT,  
RAPPORTEUR GÉNÉRAL DU LIVRE BLANC SUR L'AVENIR DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**DÉCLARATION DE LA  
FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
FA-FPT**

Monsieur le Conseiller,

Notre Fédération, la **FA-FPT**, a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du Livre Blanc sur l'avenir de la Fonction publique que vous avez rédigé à l'intention du gouvernement. Ce Livre Blanc, au-delà du diagnostic qu'il pose de la situation dans la Fonction publique, propose un certain nombre de pistes de modernisation qui devraient, c'est la conclusion de votre rapport, se traduire en dispositions législatives.

En préambule, nous voudrions d'abord confirmer que notre organisation a totalement intérêt à cette démarche, qui visait à proposer, ensemble, des mesures pour orienter l'avenir de la Fonction publique, et la rénover. Lorsque nous avons participé à l'ouverture des quatre Conférences proposées par le gouvernement, à l'automne dernier, en présence du Premier ministre, nous avons relevé avec intérêt la volonté affichée d'ouvrir un large débat, et surtout de tenir compte de toutes les contributions, que devait synthétiser le Livre Blanc. Nous avons aussi compris que ce Livre Blanc devait être le point de départ d'une large concertation, visant à traduire un certain nombre de propositions en dispositif législatif.

Malheureusement, les choses ne se sont pas passées ainsi.

**Tout d'abord sur la forme** : nous avons été particulièrement surpris de la méthode utilisée. En effet, alors que votre rapport était encore en cours de rédaction, voilà que le gouvernement nous propose un projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires, qui contient de nombreux ingrédients que nous avons retrouvé ultérieurement dans votre Livre Blanc.

Vous allez très certainement nous expliquer que le Livre Blanc porte plus particulièrement sur les valeurs, les missions et les métiers de la Fonction publique, et que les autres Conférences, portant sur d'autres sujets, avaient achevé leur réflexion en début d'année.

D'avance, nous réfutons cette explication qui ne nous convient pas. Elle aurait pu être pertinente si le Livre Blanc n'avait porté exclusivement que sur les valeurs, les missions et les métiers de la Fonction publique. Or, ce rapport va bien au-delà de ces deux thèmes, puisqu'il touche à pratiquement tous les domaines concernant la Fonction publique, et plus particulièrement à la partie statutaire.

Nous aurions beaucoup apprécié que le gouvernement attende la publication de votre rapport pour engager les premières mesures. Sur le plan du dialogue social, il y a donc là un sérieux problème de méthode.

**Sur le fond** : nous ne reviendrons pas sur la totalité du contenu du rapport. La **FA-FPT** est une organisation réformatrice, et elle l'a démontré en soutenant nombre de projets de textes, telle la loi HORTEFEUX du 19 février 2007. Aussi, nous pensons que certaines de vos propositions, comme la mutation d'une Fonction publique de carrière vers une Fonction publique de métier, sont, en ce qui nous concerne, positives. La remise à plat de l'organisation des concours et du contenu des épreuves constitue également une proposition intéressante, sur laquelle le Conseil supérieur a d'ailleurs déjà engagé un important travail. Le remplacement de la notation par un système d'évaluation, s'il préserve les droits des agents, semble également une piste intéressante. L'idée de la conclusion d'accords collectifs majoritaires nous semble également aller dans le bon sens.

En revanche, le développement du recours à des recrutements sous contrats, notamment de droit privé, est absolument inacceptable en l'état. Nous aurions souscrit, par contre, à des propositions visant à sécuriser le dispositif actuel, en l'améliorant de droits nouveaux. L'incitation sous-jacente à l'externalisation ou à la privatisation de services publics est tout aussi inadmissible, puisque vous semblez dès à présent redéfinir unilatéralement le périmètre d'intervention du service public, sans qu'il y ait eu sur ce point le moindre débat avec les acteurs concernés.

La manière dont vous abordez la question des rémunérations ne peut nous satisfaire, dans la mesure où elle modifie radicalement les règles de rémunération qui fondent la carrière des fonctionnaires, au profit d'un dispositif insécurisant à notre sens, car il fait une part trop importante à l'arbitraire.

Enfin, les propositions visant à permettre le licenciement de fonctionnaires pour «inemployabilité» ou encore pour «valeur professionnelle insuffisante» sont totalement inacceptables.

Nous pourrions bien sûr revenir sur d'autres propositions de votre Livre Blanc, mais nous avons tenu à vous faire part de nos appréciations sur certains points qui nous semblent essentiels. Néanmoins, et malgré ce tableau assez sombre que nous venons de brosser, nous voudrions vous rappeler notre vision du dialogue social. Pour la **FA-FPT**, il ne consiste pas, pour l'un des partenaires, à élaborer des propositions, et pour l'autre, à les accepter, sans concertation. Pour la **FA-FPT**, le dialogue social doit être une confrontation de débats et d'idées, à l'issue de laquelle les efforts des uns et des autres doivent permettre d'aboutir à un compromis. C'est à ce dialogue social que la **FA-FPT** est ouverte et attachée, et le demeurera.

## BILAN DE COMPETENCES

**L**e bilan de compétence permet selon les textes d'analyser les compétences professionnelles et personnelles, les aptitudes et les motivations afin de définir un projet professionnel ou un projet de formation.

Il est ouvert aux fonctionnaires territoriaux comme aux agents non titulaires occupant un emploi permanent ainsi qu'aux assistants maternels et familiaux, par les décrets du 15 octobre et du 26 décembre 2007. Une ancienneté de 10 ans de services effectifs est nécessaire, et seulement deux bilans de compétences pourront être réalisés dans la carrière, avec au moins 5 ans entre les 2.

L'agent a droit un congé de 24 heures maximum, fractionnable, pour réaliser son bilan. La demande doit être faite au plus tard 60 jours avant le début du bilan de compétence, en précisant ses dates, durées et organisme retenu. L'agent peut aussi demander une prise en charge financière par la collectivité. L'autorité territoriale a 30 jours après réception de la demande pour se positionner.

Une attestation de l'organisme ayant effectué le bilan de compétence doit être fourni par l'agent à sa collectivité. En cas d'absence non motivée, l'agent perd le bénéfice du congé et devra rembourser la prise en charge financière. La transmission du bilan de compétence à l'autorité territoriale ne peut-être fait qu'après accord de l'agent.

(Article «lettre du cadre territorial» du 15 juin 2008)

# Prenez votre avenir en main :

## Parlons ensemble de nos revendications

## Faisons progresser un syndicalisme constructif

## Faites connaître votre syndicat autour de vous et invitez

## vos collègues à nous rejoindre dans la vraie AUTONOMIE



Fédération Autonome  
Fonction Publique Territoriale  
Syndicat Autonome de Strasbourg  
J 03 88 36 13 79 ☎ 03 88 36 17 96  
✉ fa.fpt-cus@wanadoo.fr

Immeuble de la Bourse  
Bureaux 101 à 104  
📍 1 place de Latre de Tassigny  
67000 STRASBOURG